



EVALUATION PPCR

**Appréciations suite au RDV de carrière :
le scandale de l'évaluation PPCR continue !**

L'arbitraire, ça suffit !

Signez et faites signer la pétition du SNUDI FO !

Faites vos recours avec le SNUDI FO 13 !



Ne restez pas isolés, contactez le SNUDI FO en cas de difficultés !

Collègues inspectés en 2017-2018 : C'est encore la consternation !

Le ministère, incapable de respecter ses propres textes réglementaires, n'a donc réussi que tardivement à communiquer les appréciations finales des collègues évalués l'année dernière.

C'est peut-être bien la peur de se retrouver dans la même situation qu'au mois de juin dernier face à l'incompréhension, l'écœurement et la colère des enseignants suite aux appréciations arbitraires, injustifiées et injustifiables des IEN et/ou DASEN pour l'accès à la Hors Classe ?...

Les collègues ayant eu leur entretien de carrière l'année scolaire dernière peuvent donc enfin prendre connaissance de leur appréciation finale sur le portail SIAE d'Iprof (partie « Les services »)

Pour nombre d'entre eux, c'est encore la consternation ! La plupart sont scandalisés par les appréciations dont ils ont été l'objet et qui ne correspondent en rien au rapport et au bilan de compétences rempli par l'IEN.

Jugez-en vous-même à travers ces quelques témoignages...

« J'ai reçu mon évaluation finale du Recteur avec la mention « satisfaisante » alors que mon IEN avait coché toutes les cases « Très satisfaisante ». Comment est-ce possible ? **Quels critères « cachés » ont été pris pour mon avis final ?** »

« Sur 11 critères, j'ai eu 5 avis « Excellents » et 6 avis « très satisfaisant »... et je reçois un avis général « satisfaisant » ! **C'est comme si j'avais eu cinq 20/20 et six 18/20 et ma moyenne générale est de 15/20... Comment est-ce possible ?** »

« Mon rapport ne comportait que des « très satisfaisant » et même un « excellent » et là au retour de l'appréciation du DASEN je me retrouve avec « satisfaisant » ! **Déjà que je trouve ce système très aléatoire, je suis plus que déçue... Est-ce normal que le Recteur puisse déprécier le rapport de l'IEN ?** »

Situation particulière des enseignants dans la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon

L'année 2017-2018 était considérée comme une année transitoire pour le 3^{ème} RDV de carrière. Ainsi, la grande majorité des collègues qui étaient dans leur 2^{ème} année du 9^{ème} échelon n'ont pas été inspectés. Ils découvrent aujourd'hui un **rapport « vide »** dans leur application SIAE. Ils doivent en prendre connaissance et le valider en indiquant « **inspection non réalisée par mon IEN** ». C'est absurde mais surtout, ce « rendez-vous manqué » ne sera pas rattrapé cette année 2018-2019, ni les années suivantes puisque ces collègues ne seront plus éligibles à un RDV de carrière !

Attention : Il faudra cependant veiller à ce que l'appréciation finale attribuée par l'IEN d'ici l'étude des promotions à la Hors Classe 2019 (printemps 2019) soit conforme à la dernière note et l'appréciation adverbale du dernier rapport d'inspection.

Dans le cas contraire, nous encourageons les collègues concernés à faire un recours.

Faites un recours avec le SNUDI FO 13 !

Ces situations ne sont pas « normales ». Il est donc nécessaire de les contester !

Il semble que l'administration ait classé les collègues inspectés selon des critères pour le moins opaques.

Une appréciation même « très satisfaisante » ne suffira sûrement pas pour être dans les 30% des collègues qui bénéficieront d'une accélération de carrière de 1 an pour le passage aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons.

Une appréciation « à consolider » ou « satisfaisante » pour les collègues dans la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon retardera leur passage à la hors classe de plusieurs années.

Le SNUDI-FO invite donc les collègues à contester les appréciations, le cas échéant !

Vous disposez de 30 jours pour faire ce recours (à la réception de l'appréciation sur lprof)

[Modèle de recours gracieux → ICI](#)

Transmettez le double de vos recours au SNUDI FO 13 qui les suivra !

PPCR et l'arbitraire, ça suffit !

Ces appréciations et cette nouvelle évaluation, totalement arbitraires et injustes, sont un nouveau scandale lié à l'application du protocole PPCR.

FO continue de combattre pour l'abandon de ce protocole PPCR (Parcours professionnels Carrières et Rémunérations) et pour le retour à un barème égalitaire pour toutes les promotions, contrôlable par les élus du personnel en CAPD.

Comment comprendre, face aux nombreuses injustices que génère le PPCR, que les signataires de ce protocole ne retirent pas leur signature ?

Sans le soutien que continuent à apporter le **SNUipp-FSU**, le **SE UNSA** et le **SGEN-CFDT** au PPCR, le Ministère ne pourrait pas persister dans l'arbitraire qui préside aujourd'hui aux évaluations, permettant (ou non) les accélérations de carrière et le passage à la Hors classe !

[Lire la suite du communiqué FO](#)

Le SNUDI FO vous invite à signer la pétition nationale : « Abandon de l'évaluation PPCR : l'arbitraire ça suffit ! »

- ▶ abandon de la nouvelle évaluation des enseignants et donc abandon du PPCR à l'origine de cette dégradation ;
- ▶ un barème basé essentiellement sur l'AGS pour le déroulement de carrière de chaque personnel concernant les accélérations de carrière, le passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle ;
- ▶ augmentation immédiate du taux de passage à la hors classe : au moins 17 % comme dans tous les autres corps de l'Éducation nationale ;
- ▶ tous les PE et instituteurs doivent pouvoir accéder à la hors classe avant leur départ à la retraite ; les appréciations doivent pouvoir être revues à la hausse.

à **[téléchargez >ICI<](#)** ou à **[signez en ligne >ICI<](#)**

Grève du mardi 9 octobre



Les syndicats CGT, FO, Solidaires, UNEF et UNL appellent à la grève interprofessionnelle le 9 octobre contre « *la destruction de notre modèle social* ».

Le SNUDI FO 13 appelle les collègues à se mettre en grève le mardi 9 octobre pour :

- ▶ La défense des retraites et du Code des pensions civiles et militaires !
- ▶ La défense de notre statut et de tous les droits collectifs qui lui sont liés !
- ▶ L'arrêt du saccage de nos conditions de travail et la création des postes nécessaires !

Certes, nous savons qu'une journée ne suffira pas à faire reculer le gouvernement mais la situation de dégradation est telle et les annonces si destructrices que nous estimons qu'il y a urgence à agir pour les empêcher de tout liquider !

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

FO défend les intérêts moraux et les conditions de travail des salariés !

Du 29 novembre au 6 décembre, je vote et je fais voter

FNEC FP FO



4 clics
pour vos revendications
4 clics
pour reconquérir vos droits



CTM / CTA / CAPA / CAPN : renforcer la représentativité de FO



Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Pour cette nouvelle année scolaire, faites un choix utile et réfléchi : Syndiquez-vous au SNUDI FO 13 !

Pour une première adhésion, seuls les 4 mois restants sont à cotiser !

Tarif spécial « fin d'année 2018 » >ICI<

Mes avantages :

- 1/ Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois restants en 2018)
 - 2/ Paiement par virement bancaire (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)
 - 3/ 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.
 - 4/ Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)
- Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!***

Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site www.snudifo13.org